

COMMUNE DE PONSAS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUIN 2024

Date de convocation : 11 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le dix-sept Juin deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de PONSAS se sont réunis à la mairie de PONSAS (Drôme), en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes MM. Marie-Christine PROT, Jean-Luc ROUX, Alain GIRARDET, Marie Christine THOULOUSE, Nathalie GOMES, Cécile PONS, Lucie TROUILLET, Lucille MERCHADOU, Marc THIECHARD, Jacques GACON, Peggy VIOT, Philippe CAILLET formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents excusés : Nicolas DARDET, Jacques FRAYSSE, Roger BLACHON

Secrétaire de séance : Nathalie GOMES

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme le maire rappelle les délibérations prises lors de la dernière réunion (25 mars 2024) et demande au conseil s'il y a des observations à formuler sur le dernier procès-verbal. Aucune observation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Décision modificative N°1 - budget général.

**1 : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE
REHABILITATION DE L'ECOLE ET DE LA MAISON BOMBRUN**

Mme le Maire rappelle la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école de la maison Bombrun et expose ce qui suit :

Une consultation pour un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre en bâtiment a été lancée le 19 Mars 2024. Cet accord-cadre concerne la réhabilitation de l'école et de la maison Bombrun sur la commune de Ponsas.

Suite à la réception des candidatures, 4 entreprises ont été admises à présenter une offre.

L'analyse de ces offres fait ressortir comme mieux-disante la proposition de l'ensemble des membres de l'équipe suivante : Florent PATOIS architecte, mandataire,

Terra Topia paysagiste

Projective économie

Bureau ACT fluides

Tecodes Structure

dont les conditions financières sont indiquées ci-dessous :

Marché subséquent concerné	Proposition financière
Mission diagnostic	11 055 € HT
Mission de Maîtrise d'œuvre avec visa	49 500 € HT
Missions complémentaires	6 800 € HT
Prestations supplémentaires éventuelles	7 000 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE** l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation de l'école et de la maison Bombrun à l'ensemble des membres de l'équipe suivante : Florent PATOIS architecte, mandataire, Terra Topia paysagiste, Projective économie, Bureau ACT fluides et Tecodes Structure ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget communal.

2 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SDTV 26 POUR L'ANNEE 2023

Vu la délibération N° 2024_02 du 15-02-2024 rapport activité 2023 du SDTV 26

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les **Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales**.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2022.

Vu la délibération du SDTV 26 du 15-02-2024

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2023, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Approuve le rapport d'activité du Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme, pour l'année 2023.

3 - REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DES FRAIS DE DEPLACEMENT « BILLET DE TRAIN » AU SOU DES ECOLES

Mme le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'accompagnement à la sortie scolaire sur Paris du 22 avril 2024, le sou des écoles a avancé les frais de déplacement « billets de train » de madame le maire et de son adjoint d'un montant de 260 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de prendre en charge les billets de train du maire et son adjoint s'élevant à 260 euros TTC dans le cadre de cette sortie scolaire et de procéder au remboursement au Sou des écoles.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 27 mai 2024,

Conformément à l'article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'un agent titulaire au service école et la nécessité de réorganiser ledit service, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal :

La suppression de l'emploi :

- d'ATSEM principale 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 25 heures 15 minutes hebdomadaire au service école à compter du 1^{er} septembre 2024 et,

La création des emplois :

- d'ATSEM principale 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 20 heures 32 minutes hebdomadaire au service école à compter du 1^{er} septembre 2024,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil municipal :

- **Adopte** la proposition de Mme le Maire ;
- **Modifie** comme suit le tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Service mairie			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	
Adjoint administratif		1	1 poste à 15 heures 00 minutes
Adjoint administratif		1	1 poste à 15 heures 00 minutes
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	1	
Adjoint technique		1	1 poste à 25 heures 00 minutes
Service école			
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	2	
Adjoint technique		1	1 poste à 18 heures 30 minutes (18,5h)
Adjoint technique		1	1 poste à 1 heure 30 minutes (1,5h)
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe		1	1 poste à 20 heures 32 minutes (20.53h)
TOTAL		6	

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

5 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GENERAL

Sur proposition de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le conseil municipal :

- **Approuve** la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
c/2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 000 €	13461 Subvention Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR	33 600 €
C/2184 Matériel de bureau et mobilier	2100 €		
c/2152 Installations de voirie	26 500 €		
Total Dépenses	33 600€	Total Recettes	33 600 €

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Date des Elections Législatives 30 juin et 07 juillet 2024. Organisation tenue du bureau de vote.

Mme le Maire informe le conseil municipal de l'obtention de subventions de l'état (DETR : 33 600 €) et du Département : 27 164 €, suite aux inondations de 2023 et de l'aide financière de la Région (1 238.40 €) pour la dalle de l'abribus.

Mme le Maire fait le point sur les différents travaux effectués dans les bâtiments communaux
Changement de néons à l'école pour un montant de 931 €.

M GIRARDET donne des précisions sur l'avancée des travaux d'assainissement engagés par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, concernant la RD 500 – Route des Potiers et des problèmes rencontrés.

Des travaux de changement de voies de la ligne SNCF sont prévus en septembre et seront effectués la nuit.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 19h45.

Le procès-verbal a été arrêté le 02 octobre 2024

Le Maire,
Marie-Christine PROT



Affiché le 03 octobre 2024

Le secrétaire de séance,
Nathalie GOMES

